

Compte-Rendu

Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2020

Samedi 6 novembre 2021

Ordre du jour

- ↳ **Modification des statuts**
Présentation, Vote
- ↳ **Rapport moral**
Jacques Maybon, Président
- ↳ **Rapport d'activité**
Marion Siegl, Secrétaire Générale
- ↳ **Rapport financier**
Jean-Paul Tessier, Trésorier
- ↳ **Bureau :**
 - ◊ Présentation des candidats
 - ◊ Renouvellement du tiers du Bureau
 - ◊ Election de trois nouveaux Vice-Présidents
- ↳ **Rapport des commissions**
Digital & Communication
Partenariat
Sécurité & Animation
Travaux
- ↳ **Questions Diverses**

Le Mot du Président

Jacques Maybon : Je vous remercie d'être venus nombreux à notre Assemblée Générale. Je tiens à remercier les nouveaux adhérents, et tout particulièrement ceux de la section des Sablons.

En effet, le premier point à l'ordre du jour sera la modification de nos statuts qui prévoit d'intégrer dans notre fonctionnement, la création de ces sections au sein de notre Association. Nous pourrions ainsi « officiellement » vous accueillir.

Vous avez tous pu prendre connaissance de l'ordre du jour et du déroulement de cette assemblée, à travers les méls que nous vous avons adressés pour vous convier à notre Assemblée Générale.

J'ai un petit regret : l'Association évolue, étend son champ d'application (cf. modification des statuts 2018) s'agrandit et s'efforce de proposer des activités et des réunions conviviales afin ne pas être perçue uniquement comme un « syndicat » de défenseur des droits des plaisanciers. Nous restons une association qui ne peut vivre et s'épanouir qu'à travers l'implication de ses adhérents. Je suis malheureusement au regret de constater ce manque d'implication, malgré les efforts de tout les membres du Bureau et des Commissions, fournis à l'animer. Nous attendons une pleine participation de votre part sur les différents points que nous allons aborder.

Vous pourrez ensuite nous faire part de vos attentes, de ce que vous attendez de nous, en dehors de votre représentativité auprès des instances (un questionnaire sera distribué).

Plus que jamais, nous devons et sommes présents auprès de tous et à l'écoute des projets d'avenir : la fin de la délégation de service public, fin 2022, pour le Port Vauban et le Port des Sablons, et pour la suite, une nouvelle délégation de service public pour les deux ports réunis, mais pas que ... les projets de travaux, d'agrandissement, etc.

Petit rappel : la notion des Ports de Saint-Malo s'étend de Solidor à Cancale ! Certains souhaitent encore que nous ne nous occupions que du bassin Vauban ; l'ASSUP Malo traite tous les sujets, comme le prévoient ses statuts. Les sections que nous souhaitons créer, permettront de centrer l'intérêt de chaque entité, pour répondre plus précisément aux besoins. Toutes les relations que nous avons avec les autorités vont dans ce sens-là.

Enfin, ce n'est pas parce que nous ne nous sommes pas vus depuis près d'une année, que nous avons été passifs. Bien au contraire ! Nous avons travaillé (réunions en visio-conférence), nous avons rencontré le Président du Conseil Portuaire, nous avons renforcé nos relations avec les directeurs des ports, nous nous sommes rapprochés des élus de la Mairie, ... tous, nous évoquons l'avenir de la plaisance de Saint-Malo dans son ensemble.

Notre Association a légitimement sa place au Conseil Portuaire et de manière permanente. En effet, l'ASSUP Malo a été un des premiers représentants des plaisanciers invités à ces réunions. Dans ces réunions, 2 fois par an, on évoque l'ensemble des sujets : plaisanciers, pêcheurs, le port de commerce, les professionnels qui œuvrent autour de la plaisance et qui ont souvent des revendications pour mieux fonctionner.

Cette représentation unitaire de tous les ports est essentielle. Elle nous permet d'être « suivi » dans nos remarques quant aux augmentations des tarifs par exemple. Sur Vauban, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 6 ans. Le bilan est équilibré et nos échanges ont permis d'asseoir cette stabilité.

Nota : 2022 c'est demain. Nous avons une réunion avec la CCI, qui est encore gestionnaire de Vauban, pour étudier le contrat 2022, surtout en ce qui concerne les dispositions pour l'évènement de la Route du Rhum.

Modification des Statuts

Nous vous l'indiquons au mois de mars 2021, les membres du Bureau ont décidé de faire évoluer les statuts de l'ASSUP Malo afin d'intégrer la création de sections et de leur représentant dans l'activité de notre Association.

Sections

On détermine trois sections, soit « Vauban » pour les usagers plaisanciers du port Vauban, « Sablons » pour les usagers plaisanciers du port des Sablons et enfin « Autres » pour tous les usagers plaisanciers des autres ports ou utilisant des mouillages, de Solidor à Cancale, et désireux de se faire représenter auprès des Instances les concernant.

La représentation des plaisanciers aux mouillages (en Rance, Solidor, Rothéneuf, Cancale...) ne signifie en aucune manière que nous souhaitons remplacer les associations ou autres organismes, qui gèrent les mouillages. Ce n'est pas du tout notre vocation.

Le rôle d'un représentant de section

On différencie les Vice-Présidents de sections et les Commissions. Les commissions sont des groupes de travail, œuvrant pour l'ensemble des adhérents, sur des sujets et des actions qui leur sont dédiés. Chaque commission connaît un référent qui anime et gère sa commission. Les rapports annuels de chaque commission sont présentés aux Assemblées. Les quatre commissions sont : Digital & Communication, Animations & Sécurité, Relations Partenaires, Travaux.

La section permet de regrouper les adhérents en fonction de leur situation géographique. Elle peut ainsi s'occuper des sujets plus spécialement relatifs à leur port ou leur mouillage.

Au sein de chaque commission, il y a au moins un membre du Bureau. Il est souhaité que les représentants des sections soient systématiquement invités aux réunions de commissions afin d'échanger et de faire éventuellement « remonter » les requêtes émanant des adhérents.

Le rôle du futur représentant de section s'articule comme suit :

- Promouvoir l'ASSUP Malo, son objet, ses actions et son activité auprès des plaisanciers usagers de chaque section ;
- Fédérer les plaisanciers, gérer les inscriptions et renouvellements des adhésions à l'Association et aux animations ;
- Centraliser les demandes « section » et les faire remonter au Bureau, voire aux commissions ;
- Participer aux réunions des Commissions ;
- Rédiger des articles de communication pour la « newsletter », relayée auprès de tous les adhérents, en collaboration avec la Commission Digital & Communication ;
- Rechercher avec la Commission Partenaires, des fournisseurs susceptibles d'offrir des avantages à tous les adhérents et / ou suggérer des fournisseurs qui n'auraient pas été démarchés ;
- Participer aux réunions de Bureau et à l'Assemblée Générale (inhérent au poste)

Dans cette tâche assez complète, un ou deux adjoints pourront être désignés par le responsable de section, afin de l'assister dans ses fonctions ou de le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement. Ces désignations nécessiteront d'être enregistrées simplement lors d'une réunion de Bureau.

Ce rôle de responsable de section sera tenu par un Vice-Président. Le Bureau doit donc être ouvert à trois Vice-Présidents, dit de Section. C'est ainsi que nous souhaitons modifier les statuts.

◊ Modification des statuts

Seul l'Article 11 : Conseil d'Administration nécessite des modifications, comme suit :

Article 11 : Conseil d'Administration

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de ~~(six)~~ neuf membres, élus pour trois ans, rééligibles et renouvelables par tiers.

Le Conseil d'Administration comprend :

- ◊ *Un(e) **Président(e)** qui représente l'Association auprès du comité portuaire et dans tous les actes de la vie civile. Il dirige et contrôle l'administration générale de l'association ;*
- ◊ *Un(e) **Vice-président(e)** qui assiste le président dans sa tâche et le remplace en cas d'empêchement ;*
- ◊ *Trois **Vice-président(e)s** représentant chacun une section dite « Vauban », « Sablons » et « Autres »*
- ◊ *Un(e) **Secrétaire Général(e)** qui est chargé de toute la correspondance, des archives, de la rédaction des procès-verbaux du Conseil d'Administration et des assemblées, de tenir le registre spécial prévu par la loi ;*
- ◊ *Un(e) **Secrétaire adjoint(e)** pour assister le(la) Secrétaire Général(e) ;*
- ◊ *Un(e) **Trésorier(e)** qui tient les comptes, recouvre les créances, paie les dépenses et prépare les documents à présenter à l'Assemblée Générale ;*
- ◊ *Un(e) **Trésorier(e) adjoint(e)** pour assister le trésorier.*

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement du membre défaillant par cooptation et la prochaine Assemblée Générale statue sur cette situation.

Le conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte ou opération qui entrent dans l'objet de l'association.

Un compte bancaire est ouvert au nom de l'ASSUP MALO et fonctionne sous signature du Président ou du Trésorier.

Le conseil d'administration se réunit en bureau au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié de ses membres. Sont convoqués et assistent à ces réunions de bureau, sans droit de vote, les référents des commissions. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents du Conseil d'administration (ayant le droit de vote) et en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Un maximum de deux membres peut se faire représenter par procuration.

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité

Selon ce même article 11 des statuts les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans, rééligibles et renouvelables par tiers. Chacun de ces trois nouveaux Vice-Présidents devra faire partie d'un tiers à renouveler.

Cependant, les mandats des trois nouveaux Vice-Présidents devraient prendre effet la même année, en même temps que le renouvellement d'un tiers des mandats en cours. Afin de respecter le renouvellement strict par tiers, il est proposé de modifier exceptionnellement la durée du 1er mandat des nouveaux Vice-Présidents et ainsi leur permettre d'appartenir chacun, à un tiers distinct.

Comme le suggère le schéma ci-dessous, les mandats sont symbolisés en trois groupe A, B et C.

suivi des renouvellements de mandats

	Président	Vice Président	VP Vauban	VP Sablons	VP Autres	Secrétaire G	Secrétaire A	Trésorier	Trésorier A
2012	M. Gromil	P. Le Bourre				JM. Abjean	L. Gromil	B. Roux	J. Bethuel
2013	M. Gromil	J. Maybon				JM. Abjean	L. Gromil	B. Roux	P. Cadoret
2014	M. Gromil	B. Roux				JM. Abjean	L. Gromil	J. Bethuel	P. Cadoret
2015	M. Gromil	B. Roux				JM. Abjean	L. Gromil	J. Bethuel	P. Cadoret
2016	M. Gromil	B. Roux				JM. Abjean	JP. Anger	J. Bethuel	J. Maybon
2017	B. Roux	J. Maybon				T. Bouillet	JM. Abjean	J. Bethuel	JP. Anger
2018	B. Roux	J. Maybon				T. Bouillet	N. Blouin	JP. Anger	JP. Tessier
2019	B. Roux	J. Maybon				M. Siegl	N. Blouin	JP. Anger	JP. Tessier
2020	J. Maybon	B. Roux				M. Siegl	R. Ferragu	JP. Tessier	JP. Anger
2021 / 2022					1				
2023				1	2				
2024			1	2	3				
2025			2	3					
2026			3						
2027									
2028									
2029									

1er mandat 5 ans	1er mandat 4 ans	1er mandat 3 ans
---------------------	---------------------	---------------------

Renouvellement des mandats, même année (par tiers, tous les 3 ans)

A	A	Groupe A - Président ; Secrétaire G ; Vice Pdt Vauban
B	B	Groupe B - Vice Pdt ; Trésorier ; Vice Pdt Sablons
C	C	Groupe C - Secrétaire Adjoint ; Trésorier Adjoint ; Vice Pdt Autres

mise à jour 29/09/2021

Il est proposé :

- le premier mandat du nouveau Vice-Président de la section Vauban, serait intégré au groupe A. Ce groupe est élu encore pour deux années. Ce qui prolongerait d'autant ce premier mandat, soit exceptionnellement 5 ans au total.
- le premier mandat du nouveau Vice-Président de la section Sablons, serait intégré au groupe B. Ce groupe est élu encore pour une année. Ce qui prolongerait d'autant ce premier mandat, soit exceptionnellement 4 ans au total.
- le premier mandat du nouveau Vice-Président de la section Autres, serait intégré au groupe C. Ce groupe est sortant cette année. Ce premier mandat serait de 3 ans.

Cette motion est approuvée à l'unanimité

Rapport Moral

Jacques Maybon, **Président**

Cette année 2020 a été bien particulière, vous le savez, mais l'ASSUP Malo est restée active et présente auprès des instances. Elle a su nouer le dialogue avec de nouveaux interlocuteurs et poursuivre sa démarche pour être ainsi de mieux en mieux représentée.

◊ Conseil Portuaire

Le Conseil Régional de Bretagne a tenu les Conseils Portuaires de Saint-Malo les 6 février et 29 septembre 2020 auxquels l'ASSUP Malo a bien sûr assisté. Un autre rendez-vous était également fixé entre la CCI et l'ASSUP Malo pour le bassin Vauban, le 2 novembre, cette fois en visio ... L'ultime Conseil Portuaire de 2020 s'est tenu le 2 décembre 2020, également en visio-conférence.

Différents sujets sont abordés :

- ✦ la Pêche qui concernait principalement la situation sur le port de la Houle à Cancale,
- ✦ l'avancement des travaux au niveau du terminal du Naye,
- ✦ les travaux prévus par EDEIS au pôle technique,
- ✦ les tarifs portuaires commerciaux,
- ✦ les travaux du port des Sablons, sa gestion, ses projets,
- ✦ les travaux du pont (bassin Duguay-Trouin), et travaux sur les bassins
- ✦ CCI : la construction du nouveau bâtiment au bassin Vauban. L'ASSUP Malo a sollicité une réunion ouverte à l'ensemble des plaisanciers pour présenter le projet. Une réunion avec les représentants des associations s'est tenue le 15 juillet 2021
- ✦ CCI : les tarifs du bassin Vauban. Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs d'abonnement pour 2021.

◊ Mairie

L'ASSUP Malo a rencontré le 16 octobre 2020 Monsieur Jean-Virgile CRANCE, Maire Adjoint, ainsi que Monsieur Armel de LESQUEN, Conseiller Municipal, délégué au Port de Plaisance. Nous avons ainsi présenté l'ASSUP Malo, son activité, ses actions, ses projets.

Une Commission extra-municipale, pilotée par Monsieur Armel de LESQUEN doit voir le jour. L'ASSUP Malo fera partie des membres invités. Elle devient ainsi le représentant principal des plaisanciers de Saint-Malo.

◊ Contrat abonnement Vauban

Nous avons pu constater à la lecture du contrat d'abonnement de 2021, qu'une nouvelle clause, restrictive, était ajoutée concernant le changement de place des bateaux du bassin Vauban, sans indemnité, lors de manifestations telle que la Route du Rhum. Nous avons été surpris que cela soit mentionné pour l'année 2021.

Nous tenons à préciser qu'il n'a jamais été réclamé d'indemnité supplémentaire ! Pour 2022, nous avons sollicité une entrevue avec la CCI afin d'aborder ce point précis : nous souhaitons qu'il soit prévu que l'on défalque du prix de notre emplacement, la mise à disposition de nos places, pour les bateaux de la Route du Rhum, pour toute la durée de notre « absence » (généralement plus de 4 semaines), et ce, peu importe l'endroit où l'on devra se rendre. Cette mention pourrait être prévue en amont, à la rédaction du contrat annuel d'abonnement et le montant calculé lors de l'émission des factures 2022. En résumé, prévoir un prix sur 11 mois d'occupation au lieu de 12.

On demande à la CCI de bien vouloir s'accorder avec les organisateurs de la RR, ainsi que les ports et bassins pouvant nous accueillir le temps de l'évènement, pour ne pas batailler à postériori sur une éventuelle indemnisation.

Se rencontrer en amont et en parler c'est aussi éviter les désagréments de « vous déménagez à vos risques et périls et à vos frais ! »... C'est aussi éviter le blocage de nos places faute d'accord, etc.

La Mairie suggère également que l'ASSUP Malo ne soit pas « oubliée » dans l'organisation de la Route du Rhum.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Rapport d'Activité

Marion Siegl, **Secrétaire Générale**

🔗 Les Adhésions en 2020

Pour cette année particulière, 76 bateaux sont membres de l'ASSUP Malo. Nous avons accueilli 12 nouveaux membres, dont 5 sont stationnés au port des Sablons.

C'est un peu moins qu'en 2019, mais ce n'est pas significatif compte-tenu des événements subis ... il y a eu moins d'occasion de se rencontrer, moins d'occasion d'adhérer, ...

Cependant, nous comptons sur chacun d'entre vous pour promouvoir notre activité et nos actions auprès des Instances. Nous sommes L'Interlocuteur PRIVILEGIE !

🔗 Nos rendez-vous

Il y en a eu peu, pour le côté convivial, mais tout de même quelques-uns pour travailler :

📅 11 janvier 2020 : Galette des Rois

✦ 15 février 2020 : Bureau : Préparation de l'Assemblée Générale

📅 14 mars 2020 : l'Assemblée Générale (annulée)

Nous avons été contraints d'annuler l'Assemblée Générale. En effet, au dernier moment, le temps pour le Bureau de se concerter et de prendre la décision (la veille au soir tard), nous annulions l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASSUP Malo en raison du principe de précaution dû à la pandémie COVID-19.

En effet, malgré le côté intimiste de cette réunion, où le risque ne semblait pas pire que les allers et venues qui ont eu lieu le lendemain dans les bureaux de votes, l'ensemble du Bureau a décidé d'annuler cette réunion et de limiter ainsi les rencontres inadaptées en ces temps de vigilance mondiale.

✦ 23 mai 2020 : Préparation de l'Assemblée Générale « bis » (et document)

✦ 27 juin 2020 : 2ème réunion de préparation de l'AG « bis » (et document)

📅 4 juillet 2020 : Assemblée Générale « bis »

✦ 15 juillet 2020 : Réunion du nouveau Bureau et des Référents

📅 5 septembre 2020 : Sortie les Ebihens

*Tous les compte-rendus des réunions sont disponibles
dans l'espace adhérent, sur le site de l'Association
assupmalo.fr*

*Les codes d'accès sont fournis à chaque adhérent lors
du renouvellement de son adhésion*

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

Rapport financier

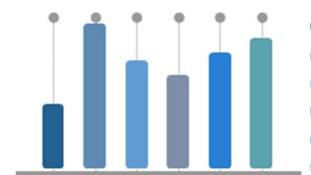
Jean-Paul Tessier, **Trésorier**

Présentation des comptes

Produits			Charges		
	2020	2019		2020	2019
Cotisations	1 145	1 290	Assurance	247	295
Pavillons (logo)			Frais banque	33	18
Gobelets réutilisables	3	15	Site Internet		
			Hébergements site	27	29
			Nom domaine "assupmalo" <i>(Vauban & Malo)</i>		
			Créapages (mise à jour site)	270	270
			Cartes adhérent (pastilles)		40
			Frais réunions Bureau		
			Frais Assemblée Générale	632	256
			Frais affranchissements	57	11
Animations :			Animations :		
Barbecue juin	20	320	Barbecue juin		337
Sortie aux Ebihens	474	270	Sortie aux Ebihens	479	221
Formation SNSM		250	Don SNSM	75	250
			Galette des rois (janvier)	157	92
Total	1 642	2 145	Total	1 976	1 818
Résultat	-	327	Résultat	- 335	-
		<i>(résultat positif)</i>			<i>(perte)</i>

Situation trésorerie au 31 décembre

	2020	2019
Compte courant	391	500
Livret	4 904	5 380
intérêts	25,15	40,05
Espèces	34	29
Total	5 329	5 910



Jean-Paul TESSIER, Trésorier est absent. Jean Paul Anger Trésorier Adjoint présente les comptes.

Le résultat en 2019 était positif de 327 €.

En 2020, il y a eu très peu d'activité, beaucoup d'adhérent n'ont pas renouvelé leur adhésion et l'organisation à deux reprises l'AG (la deuxième fois chez un partenaire), a coûté beaucoup plus cher que d'habitude. Ce qui explique le résultat déficitaire de 325 € pour cette année 2020.

La trésorerie disponible est inchangée et stable à 5 329 € au 31 décembre 2020.

Jacques MAYBON fait remarquer qu'aucun frais relatif aux réunions de Bureau ne sont pris en charge par l'ASSUP Malo. Les salles sont mises à disposition par nos partenaires et les consommations sont soit offertes, soit prises en charge par les participants.

Question de l'Assemblée : *vous avez une trésorerie conséquente par rapport au chiffre d'affaires et quand on voit les produits et les adhérents, c'est la photographie d'une association qui meurt. Que pensez-vous faire de la trésorerie ? Peut-on imaginer que pour la première année l'adhésion soit moins chère ? Une action pour recruter ? La trésorerie disponible devrait être utilisée prioritairement pour mener des actions.*

Effectivement nous avons une centaine d'adhérents, ce qui peut paraître peu. Cependant, à l'origine nous ne représentons que les plaisanciers du bassin Vauban, soit environ 200 bateaux, donc, 50 % des usagers ! La difficulté, c'est aussi que nos négociations (surtout auprès de la CCI) profitent à l'ensemble des usagers et pas seulement aux adhérents. Certains ne voient pas l'intérêt d'adhérer, même si 15 € par an est un montant vraiment minime ! Nous faisons ce qu'il faut pour motiver leur adhésion autrement.

Puis, depuis deux ans, une autre association s'est constituée avec quelques adhérents ne se retrouvant pas dans notre nouveau fonctionnement élargi à tous les autres ports et mouillages. Quelques-uns nous ont simplement « quitté », d'autres ont voulu associer ce « mouvement » avec quelques attaques dirigées de façon plus personnelle envers les dirigeants de l'ASSUP Malo.

Nous espérons que la constitution des nouvelles sections au sein de l'ASSUP Malo puisse apaiser les tensions et fédérer tous les usagers pour « la bonne cause ».

Au port des Sablons, l'ASSUP Malo s'ouvre à plus de 1000 bateaux, voire 3500 si l'on inclut tous les ports et mouillages. Pour l'instant nous ne disposons que de peu de moyen pour communiquer et recruter, le site Internet, la page Facebook, les « flyers » et le « bouche à oreilles ».

En effet, nous avons utilisé notre trésorerie pour refondre le site Internet et le maintenir à jour. La Commission Digital & Communication a élaboré une plaquette de présentation (« flyer ») imprimée par notre nouvelle banque, le Crédit Mutuel. Nous pensions la distribuer sur les bateaux, mais nous n'avons pas eu l'autorisation.

La réglementation sur la protection des données personnelles ne nous permet pas non plus de disposer des coordonnées des usagers plaisanciers non-adhérent.

Nous ne sommes pas une association qui meurt. Nous avons eu quelques difficultés en 2020 comme toute entreprise dans le monde entier. Mais, nous sommes bien sûr ouverts à toutes suggestions pour utiliser notre trésorerie afin de promouvoir l'ASSUP Malo, qui a pour objet, rappelons-le, de représenter et de fédérer les usagers plaisanciers des ports et des mouillages de Solidor à Cancale (pas de gestion de mouillage... cf. plus haut).

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour fédérer les plaisanciers et créer ainsi et surtout une Association conviviale et représentative.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Renouvellement du Bureau

Sortants, candidatures, élection

Le Bureau (2020)

 ●●●	 ●●●	 ●●●	 ●●●	 ●●●	 ●●●
Jacques MAYBON <i>Président</i>	Bruno ROUX <i>Vice-Président</i>	Marion SIEGL <i>Secrétaire Générale</i>	Ronan FERRAGU <i>Secrétaire Adjoint</i>	Jean-Paul TESSIER <i>Trésorier</i>	Jean-Paul ANGER <i>Trésorier Adjoint</i>

Renouvellement d'un tiers du bureau

Sortants : Ronan Ferragu, Jean-Paul Anger (groupe C)

Les candidatures seront présentées à l'Assemblée :

Candidatures : Jean-Paul Anger, Bernard Aurenche, Thierry Duchesne, Ronan Ferragu, Thierry Madelaine, Paul Vauzelle

6 candidatures pour 5 postes à pourvoir. Bernard Aurenche, déjà référent de la Commission Travaux, donc déjà présent au sein du Conseil d'Administration « élargi », retire sa candidature. Pas de vote à bulletin secret.

Présentations

Thierry Madeleine : anciennement à Vauban je suis depuis 6 ans au port des Sablons. J'habite à Saint-Malo. Je souhaite aider à faire remonter les doléances des usagers et suivre les travaux de notre bassin.

Paul Vauzelle : J'étais à Vauban depuis plus de 10 ans. J'en suis parti en 2019 en dénonçant mon contrat annuel. Depuis je suis en contrat d'hivernage et sur liste d'attente pour y revenir à l'année. Je suis proche des organisateurs de la Route du Rhum, ancien Président de la SNBSM et je souhaite aider et représenter les usagers du bassin Vauban et leurs intérêts, à l'aube de plusieurs années qui s'annoncent chargées...

Thierry Duchesne : Je suis aux Sablons et souhaite participer pour faire rayonner les Sablons auprès des autorités.

Les 5 candidatures sont adoptées à l'unanimité

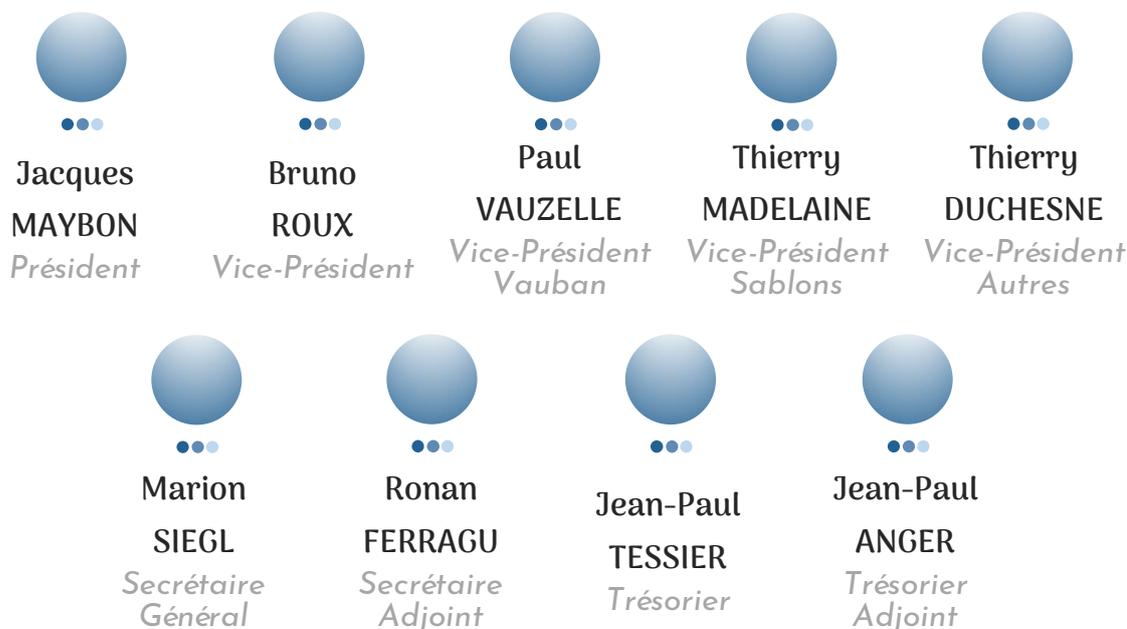
Les 5 membres intègrent le Bureau nouvellement constitué

Cette année 2021 a été en quelque sorte une année « blanche ». En effet, les mandats sont attribués généralement en début d'année pour le reste de l'année. En 2021 nous n'avons pas pu organiser ces élections en temps voulu, et ce n'est qu'en novembre 2021 que les mandats sont validés.

Le Bureau propose de valider les présents mandats également pour 2022. Ainsi, lors de la prochaine AGO, en mars 2022, aucune élection ne sera proposée (sauf vacance ou démission).

Cette motion est approuvée à l'unanimité

Le nouveau Bureau s'est réuni le 3 décembre 2021
pour décider de sa composition
(compte-rendu en fin de document)





Commission Digital & Communication



Les membres de la Commission

Philippe Capitaine (Manbaly)

Patrick Morand (Méline)

Marion Siegl (Patoun) (Référente)

◊ Les "Newsletters"

Relais essentiel, en 2020 l'ASSUP Malo reste proche de vous par le biais de ses messages électroniques (22 envois en 2020)

◊ Site "assupmalo.fr"

Indispensable pour nous permettre d'être présent sur la « toile », le site est régulièrement mis à jour. Toutes les actualités sont reprises. L'espace adhérent permet aux membres de prendre connaissance en tout temps des compte-rendus de toutes les réunions.

◊ La Virtual Assupienne

Le 14 avril 2020 nous partions pour une nouvelle Course Virtual Assupienne, en suivant l'AG2R La Mondiale avec nos Virtual AssupBateaux. C'est au sein du groupe privé sur notre page Facebook, que le relais quotidien de nos classements a été fait.



Commission Sécurité des Plaisanciers

& Animations

Membres de la Commission

François Augé (Croksous)

Jean-Paul Debroise (Sigmagot) (référent)

Jacques Maybon (Nieljess)

Jacques Pibot (Stern II)

Patricia Picard (Chickadee)

Paul Roze (Kalou)

Année bien particulière que cette année 2020 avec les contraintes résultant des mesures sanitaires et de confinement, liées à la covid.

Alors que ces mesures n'étaient pas encore entrées en vigueur, 41 d'entre nous avons pu se réunir le 11 janvier autour de la galette des rois.

Après quoi, ces mesures entrées en vigueur, il n'était plus envisageable d'organiser quoi que ce soit.

La levée partielle de ces contraintes pour l'été nous a quand même permis d'organiser le 5 septembre, ce qui est devenu un incontournable, « le pique-nique aux Ebihens ». Cette date du 5 septembre était arrêtée compte tenu du faible coefficient de marée.

44 d'entre nous avons pu bénéficier d'un temps ensoleillé et particulièrement clément pour un grand moment de convivialité autour du barbecue géré par notre spécialiste « Bruno » qui, de surcroît, nous faisait la surprise d'un excellent riz au lait, cuit sur place.

Malheureusement, les nouvelles mesures sanitaires alors mises en place ne nous ont pas permis d'envisager quelles qu'autres manifestations que ce soit.

Cependant, je dois faire remarquer un certain manque de motivation des adhérents à participer. C'est pourquoi, afin d'améliorer nos actions, je fais passer un petit sondage afin de connaître vos attentes. Merci d'y répondre via l'adresse de l'Association :

Si les deux années écoulées se sont révélées peu propices à quelque réunion que ce soit, compte-tenu des mesures de confinement liées au COVID, nous avons quand même pu nous réunir entre 2 confinements, soit une quarantaine de participants, pour chacune des trois réunions.

Par le passé, diverses manifestations, tournant tant autour de la sécurité qu'autour de la convivialité, ont été mises sur pied avec, force est de constater, des résultats plus ou moins satisfaisants.

C'est ainsi qu'en 2019 ont dûes être annulées, faute d'un nombre significatif de participants, une « ponton-party » prévue à Saint-Cast, ainsi qu'une réunion prévue avec la Gendarmerie Maritime, qui se proposait de répondre à nos questions.

Pour mieux répondre à vos attentes, car l'ASSUP Malo ne sera jamais que ce que nous en ferons tous ensemble, les responsables de la commission « Sécurité & Animations » souhaiteraient connaître ce que vous attendez d'eux.

Merci de bien vouloir répondre à ce souhait, en quelques mots, au pied de la présente, ou par mél à contact@assupmalo.fr et préciser également si vous souhaitez être contacté en laissant vos coordonnées.

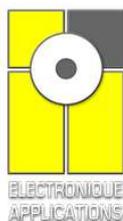
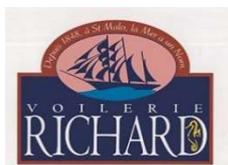


Commission Relations Partenaires

Membres de la Commission

Gérard GENTIL (Arion) (référent)
Tanguy LECALVEZ (Amzerzo)
Martine MAYBON (Nieljess)
Jean Paul TESSIER (Tess)
Claude THOMAS (Enez Sun)
Paul VAUZELLE (Le Lotus)





La Trinquette	-15 % Consommations au Bar et au Restaurant
Nautilot	-5 % Equipement du bateau Matériel de pêche Vêtements Sauf bateaux, promotions, moteurs et électronique
Chantier Naval de la Plaisance	-10 % Pièces mécaniques, moteur inbord, manutention, location bers
Hôtel Océania	-20 % Sur les consommations à la carte au bar Mise à disposition de salle de réunion
Voilerie Richard	-5 % Sur tout le magasin uniquement
Electronique Applications	-10 % Sur GPS, traceur FURINO, LOWRENCE et RAYMARINE
Port des Sablons	-50 % Pour les usagers de Vauban, pour le carénage à quai
S.R.A.	-10 % Sur les pièces moteur HONDA
Mamie Mesure <i>Nouveau</i>	-10 % A partir de 20 € d'achat

Le restaurant « Le Ponton » aux Sablons pourrait être sollicité afin qu'il soit notre partenaire, à l'instar de la « La Trinquette » à Vauban.

🔗 Projets de partenariat

Au port Vauban, la convention ne prévoit aucune contrepartie en cas d'absence. Nous souhaiterions trouver un accord qui permettrait de bénéficier d'avantages pour toute absence au-delà de 3 jours. Par exemple, défalquer du prix de l'abonnement annuel 1/365^{ème} par jour d'absence. Ce qui représente environ 6 à 7 euros par jour pour un bateau de 10 m.

Également pour le port Vauban, pouvoir bénéficier du « Pass Port Escale » comme au port des Sablons. Le port doit être adhérent au programme.

Il existe le Pass Trans Europe. Le port doit être adhérent au programme en payant une seule fois 90 € (soit 2 € par bateaux, pour un port de 180 bateaux) et payer une cotisation annuelle de 360 €. Les ports adhérents doivent être espacés de 30 milles nautiques. Les adhérents autour de Saint-Malo sont les ports de Granville et Saint-Quay. Saint-Malo est idéalement placé entre les deux. Une fois les deux ports de Saint-Malo réunis sous une même gestion, l'ensemble des plaisanciers de Saint-Malo pourrait en bénéficier !

De plus :

- ✦ Il n'y a pas de refacturation entre les ports
- ✦ La gestion des visiteurs est très simple
- ✦ Permet plus de fréquentation du port adhérent
- ✦ Il n'y a pas de cotisation pour les plaisanciers

Les avantages de ce Pass Trans Europe : 50 % de remise dans chaque port dans la limite de 2 jours consécutifs, avec un maximum de 5 jours dans le même port. Le 3^{ème} jour est plein tarif. On peut partir et revenir dans un même port à concurrence de 5 jours par an.

Au port des Sablons, cette formule est à l'étude. Au port Vauban, les deux formules de pass seront présentées lors d'une prochaine réunion.

Commission Travaux



La commission Travaux a été « refondue ». Bernard Aurenche est le référent.

🔗 Les travaux bassin Vauban

Une réunion a eu lieu le 15 juillet 2021, dont tous les détails ont été reportés sur le compte-rendu que vous pouvez consulter sur le site assupmalo.fr

Cependant, les solutions ne sont pas totalement satisfaisantes, pour les plaisanciers et les autres bénéficiaires des nouveaux locaux. D'autres réunions sont prévues pour faire évoluer le projet.

Les travaux de démolition de la capitainerie doivent débuter en janvier 2022. Des modules temporaires pour les sanitaires et les bureaux du port seront installés sur le parking.

🔗 Les travaux / projets port des Sablons

Les travaux d'agrandissement et d'aménagement sont déjà engagés par la Mairie. L'ASSUP Malo est conviée aux réunions d'information et de consultation des usagers.

↳ Toutes vos autres questions

Il y a 15 jours ont été élus des représentants au Conseil Portuaire. Quelle est la composition du Conseil Portuaire ? A quel titre notre Association y est présente ? Parce qu'il y a des représentants élus ou parce qu'elle y est de droit ?

➤ **ASSUP Malo** : Ont été élus des représentants usagers du Port des Sablons, conformément au code des transports (article R5314-13 et suivants) ; il y a des élus, 6 délégués au port dont 2 pour les usagers.

L'ASSUP Malo, représente légalement les usagers des ports de Saint-Malo et a toujours été invitée depuis 20 ans.

L'ASSUP Malo a le droit de vote et nous votons pour des présentations faites et/ou le bilan dans leur ensemble, toutes activités confondues. On ne peut pas s'abstenir/voter pour une chose en particulier. Cependant, nous sommes entendus, de droit, si nous nous exprimons sur un point en précis.

Généralement, deux membres du Bureau sont présents (attendus) à ce Conseil Portuaire.



A l'issue des débats un généreux buffet est offert par l'ASSUP Malo



Réunion de Bureau

Vendredi 3 décembre 2021 - 18h

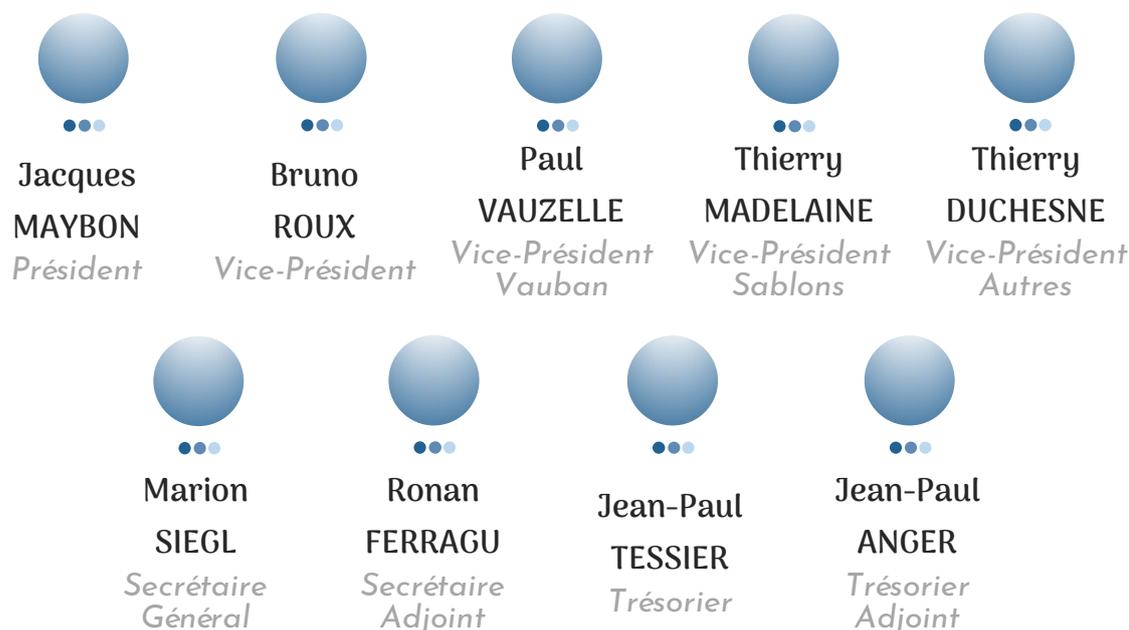
Hôtel Océania

Etaient présents : Thierry DUCHESNE (visio), Ronan FERRAGU, Thierry MADELAINE, Jacques MAYBON, Marion SIEGL, Jean-Paul TESSIER

Absents excusés : Jean-Paul ANGER, Bruno ROUX, Paul VAUZELLE

Le Bureau (2021 / 2022)

Chacun ayant exposé ses souhaits, les membres du Bureau nouvellement constitué, a décidé de sa constitution, comme suit :



Programmation / Actions / Projets / Divers

On rappelle :

Au sein de chaque commission, doit être membre, au moins un membre du Bureau. Les Vice-Présidents de Section seront systématiquement invités aux réunions de commissions afin d'échanger et de faire éventuellement « remonter » les requêtes émanant des adhérents.

Le rôle du futur représentant de section s'articule comme suit :

- Promouvoir l'ASSUP Malo, son objet, ses actions et son activité auprès des plaisanciers usagers de chaque section ;
- Fédérer les plaisanciers, gérer les inscriptions et renouvellements des adhésions à l'Association et aux animations ;
- Centraliser les demandes « section » et les faire remonter au Bureau, voire aux commissions ;
- Participer aux réunions des Commissions ;

- Rédiger des articles de communication pour la « newsletter », relayée auprès de tous les adhérents, en collaboration avec la Commission Digital & Communication ;
- Rechercher avec la Commission Partenaires, des fournisseurs susceptibles d'offrir des avantages à tous les adhérents et / ou suggérer des fournisseurs qui n'auraient pas été démarchés ;
- Participer aux réunions de Bureau et à l'Assemblée Générale (inhérent au poste)

Dans cette tâche assez complète, un ou deux adjoints pourront être désignés par le Vice-Président de section, afin de l'assister dans ses fonctions ou de le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement. Ces désignations nécessiteront d'être enregistrées simplement lors d'une réunion de Bureau.

Sections et adjoints

Les Vice-Présidents désignent les adjoints suivants :

- Section Vauban : à prévoir
- Section Sablons : Pascal CHATEAU et Thierry DUCHESNE
- Section Autre : Thierry MADELAINE

Recrutement

Nous l'évoquons lors de l'Assemblée Générale, la grande difficulté est de pouvoir s'entretenir avec les futurs adhérents potentiels, communiquer au plus proche sur l'activité de l'Association et fédérer le plus grand nombre.

Pour cela, il est prévu :

- De mettre à jour le bulletin d'adhésion 2022, que l'on trouve sur le site Internet. Chaque membre du Bureau pourra éditer quelques exemplaires qu'il aura à disposition (Marion S envoie un exemplaire par mél)
- Chaque membre du Bureau disposera de « flyers » de présentation. Il y en a au bureau du port aux Sablons et dans l'espace « communication » des usagers au port Vauban. Voir également avec Jean-Paul T.
- Mettre à jour le courrier de renouvellement avec la vignette 2022 à distribuer à chaque membre du Bureau en quelques exemplaires (Marion S) ; Ce courrier est remis lors du renouvellement de l'adhésion, avec systématiquement un « flyer », et si l'option est choisie, un pavillon. (*informer Marion S du renouvellement par mél ou SMS ; *remettre les chèques ou espèces avec détail à Jean-Paul T ou Jacques M)
- Pour les nouveaux adhérents, le bulletin d'adhésion sera communiqué à Marion S qui enverra la nouvelle carte au domicile de l'adhérent.
- Vérifier avec les usagers s'ils reçoivent et lisent les « newsletters ». Préciser qu'il est parfois nécessaire d'approuver l'adresse mél de l'expéditeur de la NL (infocom@assupmalo.fr) pour qu'elle ne soit pas classée dans les SPAM

Jacques M se charge de collecter les coordonnées des représentants des mouillages afin de les informer de l'évolution et de l'existence de l'ASSUP Malo.

Question d'une autre Association : est-ce qu'une association peut adhérer pour l'ensemble de ses membres ? Le Bureau pense que cela n'est pas conforme à son objet et/ou son activité et décide à l'unanimité que seules les adhésions individuelles peuvent être acceptées.

Partenaires

Thierry M propose de se rapprocher du restaurant « Le Ponton » pour solliciter son partenariat, ainsi que d'autres partenaires qui n'auraient pas été sollicités (voir avec Gérard G. référent de la commission).

Marion S propose d'adresser une carte de Partenaire (même que carte de membre + millésime) à chaque partenaire. Cette carte peut être mise en évidence sur la caisse par exemple, pour indiquer à ses clients, que l'établissement est partenaire de l'ASSUP Malo. La carte sera adressée avec un courrier et un pavillon.

Animations calendrier

La commission Sécurité & Animations se réunit semaine prochaine. Une réunion « galette des rois » est prévue en janvier. La date sera fixée. Peut-être se fera-t-elle au « Ponton » si nouveau partenaire.

Newsletter

Dans la prochaine NL : nouvelle composition du Bureau, courrier de la commission Animations avec réponse souhaitée, fin d'année + galette en janvier, adhésion 2022 (bulletin joint au mél), CR AG sur site, pas joint au mél.

En janvier : bonne année, relance galette + par mél séparé, renouvellement individualisé

Formalités

Marion S se charge de faire enregistrer les nouveaux statuts et la nouvelle composition du Bureau.

Divers

Été 2022 : les stationnements ont été négociés et 30 places seront mises à disposition pour les usagers de Vauban, sur le parvis, juste après le pont tournant (côté Avenue Louis Martin), au même endroit que les commerçants, sans surplus financier. Demande est faite pour avoir cet accord pour 2023 et suivants...

Contrat 2022 au port Vauban : Jacques MAYBON a rendez-vous le 10 décembre 2021 avec la CCI (Monsieur BOIRON et Monsieur JEZOUIN) pour évoquer la formulation du contrat et la situation des plaisanciers pendant la Route du Rhum. D'autres points d'actualités seront également évoqués.

La séance est levée à 20h